



CAS - 127 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUÉBEC

Mémoire

Présenté à la Commission parlementaire des Affaires sociales
de l'Assemblée nationale
à l'occasion des consultations particulières
sur le phénomène de l'itinérance au Québec

Par **M. Martin Lemay**
Député de Sainte-Marie-Saint-Jacques

Le 28 octobre 2008

Qui nous sommes et qui nous représentons.

Député de la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques pour un second mandat, monsieur Martin Lemay a été précédemment maire de l'Arrondissement de Ville-Marie (Montréal) pendant de nombreuses années et a occupé d'autres fonctions publiques toujours sur le même territoire géographique.

Le mémoire présenté l'est au nom de Monsieur Lemay en tant qu'acteur engagé auprès de ses concitoyens certes mais aussi d'observateur sympathique de la vie quotidienne au centre-ville de Montréal.

Dans le but de bien représenter ses concitoyens, Monsieur Lemay a tenu des consultations préalables dont une table de réflexion et de sensibilisation afin de bien refléter la réalité vécue par des organismes communautaires, les résidents et les regroupements de commerçants présent et oeuvrant dans sa circonscription.

Notre intérêt dans cette problématique.

Nous savons que plusieurs organismes avec lesquels nous collaborons et que nous appuyons comparâtront devant la Commission afin de livrer une vision réaliste et complète de la problématique de l'itinérance. Ce sera le cas du RAPSIM, de la Maison du Père et de beaucoup d'autres organismes reliés aux divers réseaux publics ou communautaires. Nous ne voulons pas reprendre, avec une expertise moindre, ce que ces spécialistes de l'intervention quotidienne sur la problématique auront à transmettre au gouvernement, ce qu'ils font d'ailleurs depuis de très nombreuses années.

Nous nous contenterons de parler au nom des sans voix de cette Commission qui vivent les conséquences «collatérales» de cette problématique de l'itinérance. Nous nous considérons un peu comme leur voix afin que cette Commission tienne compte de leur vécu quotidien au centre-ville de Montréal en regard de la dite problématique.

Préambule.

Si la problématique de l'itinérance se vit dans un bon nombre de villes au Québec, il apparaîtra superflu de faire la preuve que c'est au centre-ville de Montréal, dont fait partie la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques, que l'on retrouve la plus grande concentration et, par le fait même, le vécu le plus difficile et souvent le plus lourd.

Nous devons aussi souligner que c'est au centre-ville de Montréal que nous retrouvons regroupé le plus grand nombre de ressources et services tant publics que privés dispensant des services à la clientèle itinérante tant dans le domaine de la santé que dans celui des services sociaux et d'hébergement. Il ne faut donc pas se surprendre d'y voir une affluence significative de la clientèle concernée.

Nous soulignons de même que le centre-ville de Montréal est un lieu habité, un milieu de vie quotidienne où les résidents, les travailleurs et les visiteurs se côtoient et se partagent le territoire. Tous désirent vivre harmonieusement cette mixité.

Nous désirons également rappeler que comme tout centre-ville, Montréal a son lot d'autres problématiques tels que le trafic et la consommation de drogues, la présence de membres du crime organisé et leur violence ainsi que d'autres réalités qui interfèrent souvent avec la problématique de l'itinérance ou qui s'en servent pour arriver à leur fin. D'ailleurs, selon le CSSS Jeanne-Mance, de telles caractéristiques populationnelles ont des impacts sur les services offerts ainsi que sur les approches mises de l'avant par les intervenants.

Nous voulons enfin souligner que la réalité de l'itinérance dans notre secteur avec ses différents visages pèse lourd sur les ressources traditionnellement destinées à la pauvreté des résidents et dont les ressources sont attribuées à partir de paramètres statistiques basés sur le bassin déclaré de résidents (ce qui exclu évidemment les personnes itinérantes).

Nos considérants.

- Tous les itinérants sont des citoyens à part entière qui bénéficient de tous les droits tels que : la santé, la sécurité et des services propres à leur problématique.
- La problématique de l'itinérance est complexe et demandera un vouloir, une ténacité et une réelle bonne volonté tant des pouvoirs publics que des organismes privés et de la population dans son ensemble.
- Les pouvoirs publics ont fait des efforts importants pour faire du centre-ville de Montréal une zone habitée, mixte et accueillante.
- Plus de 500,000 visiteurs viennent au centre-ville quotidiennement.
- Le centre-ville de Montréal est pourvu d'artères commerciales fréquentées tant par la population locale que par les visiteurs.
- Les interventions reliées à la problématique de l'itinérance sont souvent erratiques et discontinues engendrant un risque de déséquilibre social évident.

- De grandes institutions publiques importantes se retrouvent sur le territoire du centre-ville tels l'UQAM, la Grande Bibliothèque, le CEGEP du Vieux-Montréal, la Société Radio-Canada, le Groupe TVA et sont de nature à nous faire voir du monde entier.
- La problématique de l'itinérance se retrouve particulièrement sur notre territoire en raison de la présence des institutions de santé, des services d'accueil et des facilités d'accès reliés aux moyens de transport locaux et régionaux. Selon le CSSS Jeanne-Mance, de telles caractéristiques populationnelles ont des impacts sur les services offerts ainsi que sur les approches mises de l'avant par les intervenants.
- De la désorganisation par manque de politique orchestrée naît d'autres problématiques reliées au crime et à la violence, laquelle entraîne la désaffection du territoire par les visiteurs et le départ des marchands ou à tout le moins la restriction de leur développement.
- Cette violence ainsi que le trafic et la consommation de drogues restreignent l'accès du territoire et la jouissance des lieux (particulièrement de ses îlots récréatifs) aux résidents du secteur.
- La concentration d'itinérants et itinérantes pèse lourdement sur les services sociaux et communautaires dévolus aux résidents du secteur dont les ressources sont par le fait même insuffisantes puisque sur utilisées.
- Comme le fait remarquer le CSSS Jeanne-Mance dans un document traitant de l'itinérance, la complexité des démarches, la lourdeur bureaucratique et le resserrement des critères d'admissibilité à certains services contribuent parfois à créer de nouveaux itinérants ou à prolonger les séjours dans la rue.
- Le manque de politiques d'assistance financière publique adéquate, efficace et récurrente aux ressources communautaires entraîne une perte d'expertise catastrophique.

Nos demandes.

Comme déjà mentionné en préambule, nos demandes se restreindront à des réalités qui touchent directement les personnes ou groupes qui ne paraîtront pas devant la commission et dont le vécu risque d'être oublié.

- ❖ Nous demandons aux membres de cette commission, dans leurs recommandations, de tenir directement compte des impacts locaux, tant

sociaux qu'économiques, de la problématique dans la vie quotidienne des résidents, des commerçants, des travailleurs et des visiteurs du centre-ville de Montréal.

- ❖ Nous demandons que la Commission reconnaisse et identifie les problèmes associés à la concentration de l'itinérance, sur les services offerts à la population du centre-ville et dont le financement ne tient pas compte de cette réalité particulière. (tant quantitative que qualitative).
- ❖ Que découlant de cette reconnaissance, il soit associé des recommandations et une stratégie permettant de ne pas pénaliser les résidents locaux dans l'attribution des services, leur accessibilité, et leur efficacité.
- ❖ Que les services publics pallient à cette incontournable problématique par une attention particulière et une bonification adéquate des services destinés aux résidents du secteur désigné.
- ❖ Que l'itinérance aggravée reliée aux migrations saisonnières et régulières soit étudiée et prise en cause dans un volet bien particulier de la problématique et qu'une intervention plus large soit préparée avec toutes les instances concernées.
- ❖ Qu'une éventuelle politique tienne compte que dans le déploiement des grands développements immobiliers prévus au centre-ville, on tienne compte des besoins de logements locatifs, sociaux et assistés qui permettent de répondre aux besoins particuliers de la population du secteur afin d'en préserver le caractère d'occupation mixte.

CONCLUSION.

Tant lors de nos rencontres régulières auprès des organismes communautaires de la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques depuis deux mandats à titre de député, que par la tenue de rencontres de consultation sur le phénomène de l'itinérance, nous avons été à même de constater les dommages collatéraux vécus par les résidents et commerçants ainsi que par les groupes populaires du quartier qui voient leurs maigres ressources drainées par l'affluence grandissante d'itinérants.

En effet, ces effets dommageables sont souvent vécus au détriment des résidents démunis en premier lieu mais aussi par les familles résidentes, qui se voient souvent privées de la jouissance des espaces et de la quiétude des lieux ainsi que par des commerçants, qui se voient privés de clientèle, ces derniers n'osant s'aventurer dans certains secteurs. Ajoutons finalement le harcèlement dont sont souvent victimes les nombreux visiteurs du centre-ville.

Nous sommes évidemment conscients que la problématique de l'itinérance ne peut trouver une seule solution compte tenu des différents visages qu'elle revêt et du lot de problèmes collatéraux qui s'y greffent souvent de par la fragilité des personnes concernées. Cette itinérance dans notre quartier revêt différentes formes, mais celles reliées à la maladie mentale tout autant que celles liées à la toxicomanie sont souvent assorties de violence et de harcèlement intolérable pour la population locale. Ces dernières réalités doivent recevoir une attention particulière qui nécessitera l'intervention coordonnée de plusieurs ministères du gouvernement et de groupes spécialisés.

Même si notre intervention se voulait principalement un appel à ne pas oublier ceux qui subissent les réalités quotidiennes de la problématique de l'itinérance au centre-ville, nous n'en appelons pas moins à l'établissement d'une réelle et efficace politique nationale d'approche de cette incontournable problématique et en ce sens, nous appuyons les intervenants nationaux comme le RSIQ ou régionaux comme le RAPSIM. Toutefois, nous demandons aux commissaires, dans l'éventualité de son établissement, d'inciter le gouvernement à doter cette politique des ressources nécessaires et suffisantes qui seront garantes d'une réussite concrète des interventions devant être réalisées dans ce domaine.

En attendant l'établissement d'une telle politique, nous enjoignons le gouvernement et les organismes à reconsidérer immédiatement les critères de financement et de support aux organismes communautaires du quartier, œuvrant auprès des résidents en difficulté. Nous demandons qu'au delà des statistiques officielles sur les moyennes de revenu (reflet des disparités énormes du revenu), sur les statistiques de pauvreté des résidents, et autres statistiques qui, dans Sainte-Marie-Saint-Jacques ne reflète aucunement la réalité concrète de la grande majorité de la population, **que l'on tienne compte plus particulièrement de la clientèle itinérante** qui n'apparaît pas dans ces dites statistiques et qui gruge une partie significative des ressources de financement des groupes communautaires du quartier.

Le jeudi 10 avril 2008

«Coup de poing» aux vendeurs de crack



Agrandir 

Les policiers ont réussi un beau coup de filet hier en mettant la main sur de la drogue et les présumées têtes dirigeantes d'un réseau de vente de crack.

Photo Alain Roberge, La Presse

André Cédilot

La Presse

La police de Montréal a répondu à la recrudescence de la «narcoviolence» dans le centre-ville en arrêtant hier une vingtaine de revendeurs de rue à la solde des Hells Angels. Les deux trafiquants qui alimentaient ce petit réseau ont aussi été mis hors d'état de nuire. Plus de 2500 roches de crack ont été saisies, ainsi que de petites quantités de marijuana et de méthamphétamine.

Commencée un peu avant les Fêtes, cette enquête apparaît déjà comme le prélude à d'autres ratissages que la police mène chaque année, durant l'été, dans les secteurs chauds du boulevard Saint-Laurent et des rues Saint-Denis et Saint-Hubert. Dans le cadre de l'opération «coup de poing» d'hier, les policiers ont récemment fait fermer Le Bar du Quartier, pied-à-terre des vendeurs de drogue et lieu d'innombrables incidents violents impliquant des gangs de rue désireux de prendre le contrôle de ce territoire «ouvert».

Sur les 20 personnes interpellées, Sylvain Lévesque a été décrit par la police comme la tête dirigeante de cette filière de vente de crack. Comme son bras droit, Sylvain Raignier, il cachait la drogue dans un logement de la rue Saint-Louis, à Lachine. Même si Le Bar du Quartier constituait leur principal point de chute, les revendeurs comptaient sur quelques autres «caches de dépannage» dans le centre-ville de Montréal, dont un petit hôtel minable de la rue Sainte-Catherine.

Installés dans les bars et dans la rue, les vendeurs attendaient les clients et leur refilaient la drogue. Plusieurs de ces consommateurs de crack sont des jeunes paumés et des prostituées. Parce que le crack coûte moins cher que les autres drogues dures, de plus en plus de sans-abri en font aussi usage. Les policiers soutiennent que c'est peut-être la raison qui fait que les sans-abri donnent de plus en plus de fil à retordre aux dirigeants des maisons d'accueil du centre-ville. Une roche de crack se vend 25\$.

Lors des perquisitions, les policiers ont mis la main sur plus de 2500 roches de cette cocaïne en cristaux d'une valeur marchande de 75 000\$. Ils ont aussi trouvé plus de 25 000\$ en liquide. En fouillant un des logements du duplex de la rue Saint-Louis, les policiers sont tombés sur un vivarium abritant un python. Il y a quelques semaines, ils

avaient également trouvé du crack dans un compartiment secret des toilettes du bar du Quartier, rue Saint-Hubert. À en croire la confusion entourant les titres de l'établissement, la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) ne devrait pas permettre sa réouverture de sitôt.

C'est à la suite d'informations de résidants du quartier des Faubourgs qui se plaignaient du trafic à ciel ouvert que l'enquête a été instituée. Une équipe de choc formée de policiers en uniforme a aussi été chargée de quadriller le secteur. «Et nous continuerons d'être omniprésents», a promis le commandant du PDQ 21 (Ville-Marie), Alain Simoneau. Quatre individus sont toujours recherchés dans le cadre de l'opération d'hier, surnommée Surface II.

Le samedi 05 avril 2008

Vent de criminalité au centre-ville de Montréal



Agrandir

Trois présumés membres de gangs de rue: Herman Belleville (à gauche), Josué Bernard (au centre) et Hervé Lamarre (à droite), lors d'une fête.

André Cédilot

La Presse

Signe du beau temps qui approche, un vent de folie frappe le centre-ville de Montréal pour le contrôle de la drogue. Depuis quelques semaines, on ne compte plus les tabassages, menaces et actes d'intimidation armée dans la rue, dans les bars et même dans les restaurants de ce secteur chaud.

La raison en est assez simple: non seulement le trafic et les autres activités illicites y sont considérables, mais il s'agit d'un territoire qui intéresse toutes les organisations. Dans ce quadrilatère formé des rues Saint-Urbain, Sherbrooke, Saint-Hubert et Ontario se côtoient aussi bien les motards, les gangs de rue que les mafiosi et même certains petits trafiquants indépendants particulièrement futés.

C'est rue Saint-Hubert, entre la rue Sherbrooke et le boulevard de Maisonneuve, que la situation est la plus explosive, en raison de la présence de «relations» des motards et de membres disparates de gangs de rue ennemis, d'allégeances bleue et rouge. Des irréductibles porte-couleurs d'un tout petit clan appelé Dope Squad ont aussi été vus à l'occasion dans ce secteur que l'on dit vacant.

L'urgence de fermer le Bar du Quartier, dans la nuit du Vendredi saint, est le plus bel exemple de ce qui se passe rue Saint-Hubert. Craignant un bain de sang, les enquêteurs de la région Sud ont convaincu la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) de fermer cet établissement jusqu'à nouvel ordre.

Depuis juin 2007, les policiers ont recensé, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, une bonne trentaine d'événements à caractère violent (attaque au poivre gaz, voies de fait, bagarres, etc). Le 1er décembre 2007, un sans-abri a été trouvé mort en face du débit d'alcool. L'enquête a révélé qu'il avait succombé à une hémorragie, à la suite d'une altercation. C'est sans compter les nombreuses fois où les policiers ont aussi arrêté des individus en possession de drogue (cocaïne, crack et comprimés de dilaudid surtout) ou d'armes à feu.

Ce qui a fait déborder le vase, c'est une sauvage agression survenue à l'intérieur du bar, le 17 mars dernier. Un petit vendeur de drogue à la solde des Hells Angels a été sérieusement blessé par quatre individus venus lui infliger une correction. Quelques semaines plus tôt, en soirée, deux autres assidus du Bar du Quartier avaient été entraînés dans un guet-apens, qui a failli tourner à la fusillade au milieu des clients d'un restaurant-minute du voisinage. L'arme d'un des assaillants s'est enrayée!

Si les Hells Angels en tant qu'organisation demeurent omniprésents dans le quartier, ils n'en ont pas moins changé leur fonctionnement à la suite de l'opération Printemps 2001, qui a rayé de la carte les Nomads et leur filiale guerrière des Rockers de Montréal. De façon à se faire plus discrets, ils ont créé ce qu'ils appellent des «compagnies». Ce code est utilisé pour identifier les différents points de vente de drogue qu'ils exploitent eux-mêmes ou qu'ils louent à d'autres criminels.

C'est ainsi, sous la conduite de deux membres des Hells Angels de Trois-Rivières, que la «clique» des Syndicates, formée en grande partie d'anciens membres de gangs de rue, a obtenu le contrôle de certains secteurs clés du centre-ville. Ils étaient approvisionnés en cocaïne par l'ancien Rocker Patrick Lock, fraîchement sorti de prison, et les Hells Mario Brouillette et Marvin «Normand» Ouimet. Le gang contrôlait des réseaux opérant dans les axes nord-sud des rues Saint-Hubert, Berri et Saint-Denis et du boulevard Saint-Laurent. Tout allait relativement bien jusqu'à ce que la police frappe de nouveau un grand coup en arrêtant Brouillette, Lock et les principaux dirigeants des Syndicates, en mai 2006.

À la suite de cette opération, les Hells Angels ont une fois de plus puisé dans les rangs des gangs de rue pour prendre la succession des Syndicates, mais il semble que les nouveaux venus n'aient pas suffisamment de leadership, ni la confiance nécessaire pour «stabiliser» le milieu. «Le seul nom des Hells Angels ne fait plus aussi peur qu'avant, et il y a de plus en plus de petits criminels émergents qui sont prêts à tout pour faire de l'argent rapidement», a expliqué un policier bien au fait de ce qui se passe à Montréal.

Avec le résultat qu'il y a fréquemment des disputes dans les rues et les bars du centre-ville. Souvent armés, ceux qui se battent se déplacent ces temps-ci avec des gilets pare-balles, bien déterminés à conserver leurs acquis ou, selon le cas, à reprendre le terrain perdu. La situation irrite à ce point les Hells Angels que certains membres ressortent leurs couleurs, à l'occasion, afin de faire sentir leur présence. Ils ont aussi recréé des équipes de fiers-à-bras. Ces derniers sont chargés de mettre au pas les récalcitrants, comme au temps de la guerre avec les Rock Machine/Bandidos, dans les années 90.

«Le quartier est en crise, ça c'est certain; mais on est aux aguets», ont dit tous les policiers interrogés. L'enquête antimafia contre le clan Rizzuto, ainsi que les razzias à répétition chez les motards et les gangs de rue, leur ont vraiment permis de suivre l'évolution des changements survenus dans le milieu interlope en général. «Depuis quelques mois, on aperçoit sans cesse de nouveaux visages. Certains bénéficient du soutien des motards et d'autres, des gangs de rue», ont-ils indiqué.

Depuis quelques années, des membres de gangs de rue montréalais s'activent aussi du côté de Québec. Avec le soutien des Hells Angels, ils tentent de s'implanter en faisant le recrutement de prostituées. Une telle situation a donné lieu il y a deux ans à de nombreux accrochages dans les bars de danseuses nues de la Vieille Capitale.

Le samedi 05 avril 2008

Gangs de rue: des signes distinctifs... étranges

André Cédilot

La Presse

Les tatouages religieux et le port dans la bouche d'une «grille de dents» sertie de lettres en or ou en platine sont devenus la nouvelle mode des gangs de rue. Autre étrangeté, inquiétante celle-là, est l'affichage sur leurs vêtements, par les membres des Crips, de la photo d'un des leurs, Paseus Ridgewood, assassiné en 2005.

Dernier témoin entendu au procès pour trafic de crack de Josué Bernard, Hermann Belleville et Hervé Lamarre, de la bande des Crips, le sergent-détective Jean-Claude Gauthier, de la police de Montréal, a raconté que ce meurtre avait été suivi peu après de représailles qui avaient fait une innocente victime dans un bar de la rue Saint-Denis.

À cette occasion, une dizaine de Crips, d'allégeance bleue, portaient un chandail à l'effigie de Ridgewood, qui n'avait que 20 ans. Craignant une riposte d'un clan rival des rouges, les policiers ont escorté discrètement la dépouille de Ridgewood jusque dans sa fosse. Les trois accusés ont notamment été vus au salon mortuaire, situé à la limite territoriale des deux bandes rivales, à Montréal-Nord.

À en croire le spécialiste des gangs de rue, Hervé Lamarre, 29 ans, et Josué Bernard, 28 ans, sont très influents au sein des Krazz Breez (ou KB), en contrôle dans une bonne partie du quartier Saint-Michel. Plus jeune, Hermann Belleville - il aura 21 ans le 25 avril - fait partie de la filiale du «gang des 47», en référence à la fameuse 47e Rue du quartier Saint-Michel, infestée de petits trafiquants de drogue.

À la suite de deux importantes opérations d'infiltration menées à la fin de 2006, plusieurs d'entre eux ont été épinglés à quelques semaines d'intervalle. Sauf Lamarre, Bernard et Belleville, la plupart ont plaidé coupables et reçu leur sentence. Triste ironie, l'un des condamnés, Nathan Jean, 40 ans, s'est fait tirer dessus en pleine rue, dans la nuit de jeudi, dans le quartier Saint-Michel. Blessé à une jambe, il a dû subir une intervention chirurgicale. Il est sorti de prison il y a déjà un bon moment.

C'est au domicile de Lamarre, a indiqué le sergent Gauthier, que les policiers ont découvert ce que les jeunes criminels appellent une «grille de dents» ou «facing», sorte de prothèse en or ou en platine qu'ils sont de plus en plus nombreux à porter depuis quelques mois. «C'est très en vogue aux États-Unis», a souligné le détective, tout en expliquant devant le tribunal que l'expression Don P (prononcer don pi) gravée sur les dents de la «grille» de Lamarre fait référence à la «mafia papouche», dans la culture haïtienne des gangs de rue. Le juge Jean-Pierre Bonin a bien ri en examinant le dentier.

Le ministère public ayant déclaré sa preuve close - le procès a débuté le 10 mars -, le juge Bonin entendra jeudi prochain les plaidoiries des avocats.